



Inaptitude professionnelle

Par **titmel7**, le **29/02/2008** à **12:36**

Bonjour, je viens d'être déclarée inapte à mon poste de travail et apte à tout poste en dehors des établissements du même nom que celui où je travaillais actuellement.

Mon employeur en a été informé par la médecine du travail par fax, 3 jours après je reçois une convocation à un entretien pour discuter de ma situation actuelle et future. Cette lettre a été envoyée comme un simple courrier, est-ce normal?

De plus, de quoi dois-je faire part lors de cet entretien et que dois-je éviter de dire?

Les raisons de mon inaptitude sont médicales suite à un accident de travail et d'autres problèmes d'ordre médical, dois-je expliquer la totalité de cette inaptitude ou juste parler de mes projets et de ma situation actuelle (à savoir que je touche que 50% de mon salaire car j'ai eu plus de 30 jours d'absence dans l'année) et que les indemnités journalières que la sécurité sociale à verser à mon employeur ne m'ont toujours pas été versée depuis décembre 2007. Sont-ils dans la légalité vis à vis de ces indemnités?

Suis-je obligée d'aller à cet entretien, vais-je être en tort si je n'y vais pas?

Le second avis médical pour inaptitude sera le 12 mars, cet entretien doit-il avoir lieu avant le second avis?

J'espère avoir été claire, les idées se bousculent dans ma tête donc il m'est assez difficile de faire des phrases correctes, j'espère qu'elle sont tout de même compréhensible?

Cordialement.